

Motion pour la défense et la modernisation de la ligne TER Lyon – Paray-le-Monial – Nevers

Considérant les difficultés croissantes rencontrées par les usagers de la ligne TER « Lyon – Paray-le-Monial – Nevers » ;

Considérant les retards répétés, les suppressions de trains, la saturation des rames, la suppression du poste d'aiguilleur et le vieillissement du matériel, dénoncés de longue date par les usagers, le collectif de défense de la ligne et les élus locaux ;

Considérant la décision de SNCF Réseau de mettre en place, à compter du 18 mai 2026, une exploitation en voie unique temporaire entre Paray-le-Monial et Gilly-sur-Loire en raison de la dégradation accélérée des infrastructures ferroviaires ;

Considérant que cette situation entraîne un allongement des temps de trajet, des suppressions de dessertes et une dégradation supplémentaire du service public ferroviaire sur un axe essentiel pour les habitants, les salariés, les étudiants et l'attractivité des territoires concernés ;

Considérant que la ligne TER « Lyon – Paray – Nevers » constitue un maillon indispensable de l'aménagement du territoire, favorisant la mobilité durable et la transition écologique ;

Considérant qu'un service ferroviaire fiable et accessible est indispensable au désenclavement des territoires du Charolais-Brionnais, du Bourbonnais et plus largement du Centre-Est ;

Le Pays Charolais-Brionnais :

- exprime sa profonde inquiétude face à la dégradation continue des infrastructures et du service ferroviaire sur la ligne TER « Lyon – Paray – Moulins » ;

- refuse que les usagers et les territoires concernés subissent durablement une réduction de l'offre ferroviaire ;

- demande à SNCF Réseau et à l'État un plan d'urgence pour la remise à niveau des infrastructures entre Paray-le-Monial et Gilly-sur-Loire ;

- exige des investissements pérennes pour garantir la sécurité, la régularité et la qualité du service sur l'ensemble de la ligne Lyon – Paray – Nevers ;

- demande le maintien intégral des dessertes TER et le rétablissement rapide des circulations supprimées ;

- appelle la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et SNCF Réseau à engager une concertation transparente avec les élus locaux, les usagers et les collectifs de défense du rail ;
- réaffirme son attachement à un service public ferroviaire de proximité, accessible à tous et répondant aux enjeux environnementaux et sociaux actuels.

La présente motion sera transmise à :

- Monsieur le Ministre chargé des Transports ;
- la Direction de SNCF Réseau ;
- la Direction TER Bourgogne-Franche-Comté ;
- la Direction TER Auvergne-Rhône-Alpes ;
- les parlementaires des territoires concernés ;
- les exécutifs régionaux concernés.

Adopté à Paray-le-Monial, le 21 mai 2026.



Monsieur Jean-Marc NESME
Président du Pays Charolais-Brionnais
7, rue des Champs Seigneur
71600 PARAY-LE-MONIAL

FABIEN GENET

A DIGOIN, le 21 mai 2026

—————
SÉNATEUR DE
SAÔNE-ET-LOIRE

Monsieur le Président,

—————
MAIRE HONORAIRE
ET CONSEILLER MUNICIPAL
DE DIGOIN

Je souhaite relayer auprès de vous l'émoi que provoque la situation particulièrement préoccupante de la ligne ferroviaire TER Lyon – Paray-le-Monial – Nevers, dont les dysfonctionnements récurrents pénalisent fortement les habitants, les salariés, les étudiants et plus largement l'attractivité de nos territoires.

—————
CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE
DU GRAND CHAROLAIS

Face à la dégradation continue des infrastructures ferroviaires, et notamment à la mise en place annoncée d'une exploitation en voie unique temporaire entre Paray-le-Monial et Gilly-sur-Loire à compter du 18 mai 2026, il serait opportun que le Pays Charolais-Brionnais puisse exprimer une position claire, forte et collective sur cet enjeu majeur de mobilité.

Avec André Accary, Président du Département de Saône-et-Loire, et Josiane Corneloup, Députée de Saône-et-Loire, nous venons d'alerter Monsieur Jean Castex, Président-Directeur-Général de la SNCF, et Monsieur Philippe Tabarot, Ministre chargé des Transports, afin de les appeler à prendre rapidement les mesures nécessaires pour garantir un fonctionnement normal et pérenne de cette ligne essentielle pour notre territoire.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir inscrire en procédure d'urgence à l'ordre du jour du prochain comité syndical du jeudi 21 mai 2026 la motion ci-jointe intitulée : « Motion pour la défense et la modernisation de la ligne TER Lyon – Paray-le-Monial – Nevers ».

Cette motion vise notamment à alerter l'État et SNCF Réseau sur l'urgence de la situation, demander des investissements pérennes pour la modernisation de la ligne, défendre le maintien intégral des dessertes TER et réaffirmer l'attachement de notre territoire à un service public ferroviaire de proximité, indispensable pour les déplacements quotidiens d'un grand nombre d'habitants de notre territoire.



Compte tenu des conséquences importantes de ce dossier pour le Charolais-Brionnais et les territoires voisins, il me semble essentiel que cette question puisse être débattue collectivement au sein du comité syndical de notre PÉTR, afin de faire entendre une voix unie et déterminée en faveur de l'avenir de cette ligne.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette requête, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mon amitié.

Fabien GENET